

Entreprises et biodiversité Premiers résultats d'enquête

Le Ministère a mené en 2010 une enquête auprès de 3 600 entreprises afin de mesurer la prise de conscience de leurs interactions avec les écosystèmes et l'intégration de la biodiversité dans leurs stratégies. Les entreprises interrogées se sont déclarées très majoritairement (deux tiers) conscientes de leurs impacts négatifs sur la biodiversité et, dans une moindre mesure (un tiers), de leur dépendance vis-à-vis des services fournis par les écosystèmes. Les principales pressions qu'elles exercent portent sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol, un important service écologique dont elles dépendent aussi. 40 % des entreprises anticipent que la perte de biodiversité représente un risque pour leurs activités à l'avenir, contre 20 % aujourd'hui. Les entreprises incluent encore peu la biodiversité dans leurs politiques environnementales. Les grandes sont deux tiers à déclarer agir en faveur de la biodiversité ou envisager de le faire. Elles sont alors davantage motivées par la gestion des risques financiers et réglementaires associés à la perte de biodiversité que par une intégration de la biodiversité dans leurs stratégies et activités.

L'enquête (voir encadré) s'inscrit dans le cadre des actions lancées en 2010 par le Ministère sur les entreprises et la biodiversité ; ces premiers résultats seront suivis d'une étude plus qualitative.

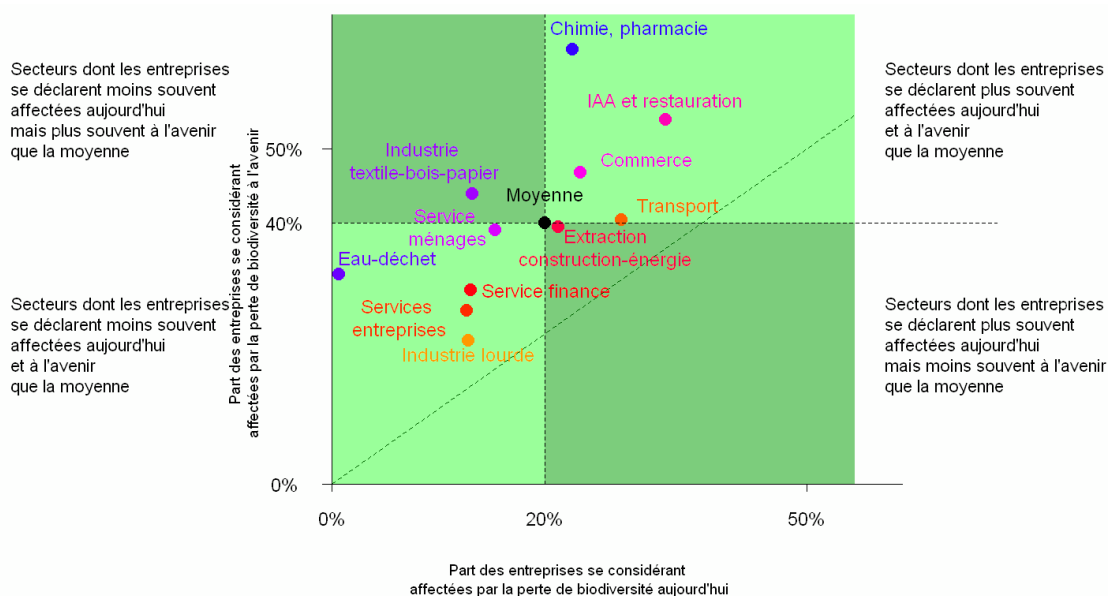
Les entreprises ont conscience du risque lié à la perte de biodiversité, surtout pour l'avenir

D'après l'enquête, 20 % des entreprises pensent que la perte de biodiversité affecte déjà leurs activités.

40 % identifient ce risque pour l'avenir.

Les secteurs qui se considèrent les plus concernés sont l'industrie agro-alimentaire, les transports et le commerce. Ceux qui anticipent que ce risque augmentera avec le temps sont la chimie et pharmacie et celui du traitement des eaux et des déchets. Par ailleurs, les petites entreprises se déclarent davantage vulnérables à la perte de biodiversité (figure 1).

Figure 1 : Les entreprises face à la perte de biodiversité aujourd'hui et demain



Source : Enquête 2010 MEDDTL - Champ : les entreprises répondantes (3 630)*

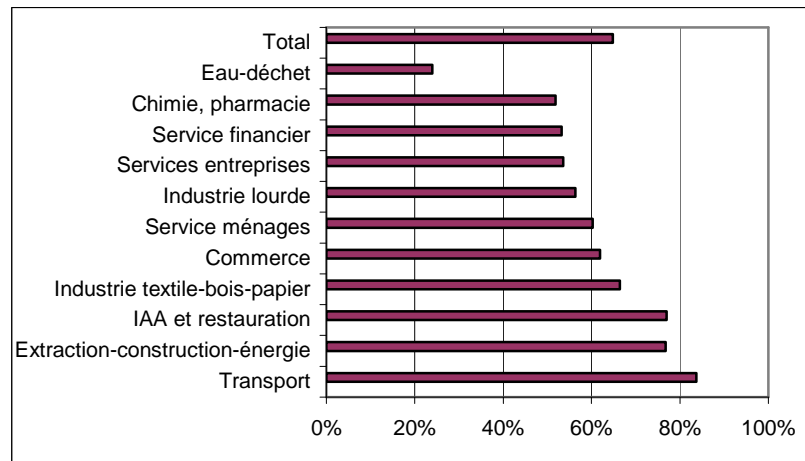
Lecture : 35% des entreprises du secteur IAA et restauration déclarent que la perte de biodiversité est un risque pour leurs activités actuelles et 55% pour leurs activités futures. Aucun secteur ne se situe en dessous de la diagonale signifiant qu'aucun secteur ne déclare risquer d'être moins affecté à l'avenir qu'aujourd'hui.

Deux tiers des entreprises déclarent avoir un impact négatif sur la biodiversité

Les entreprises sont également conscientes des impacts qu'elles ont sur la biodiversité, ainsi que des liens de dépendance qu'elles entretiennent avec les biens et services fournis par les écosystèmes. Plus de la moitié

des entreprises de chaque secteur déclarent avoir au moins un impact négatif sur la biodiversité (sauf le secteur eau-déchets), y compris les entreprises des services - par le biais des impacts indirects tels que le financement de projets industriels par les banques (figure 2).

Figure 2 : Part des entreprises de chaque secteur considérant avoir au moins un impact négatif sur la biodiversité



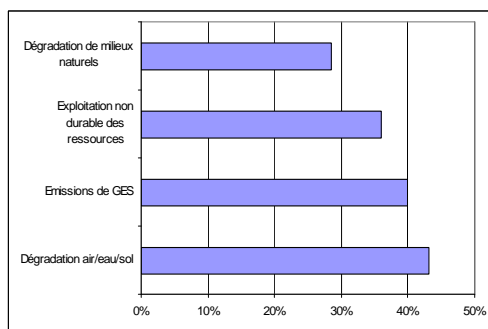
Source : Enquête 2010 MEDDTL - Champ : les entreprises répondantes (3 630)*
Lecture : 77 % des entreprises du secteur de l'extraction-construction-énergie déclarent avoir au moins un impact négatif sur la biodiversité.

Globalement, ces impacts sont principalement liés à deux pressions : la dégradation de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, et les émissions de CO₂ (figure 3). Les entreprises concernées identifient deux principaux facteurs susceptibles d'engendrer ces pressions : leurs sources d'approvisionnement, dont les matières premières (60 % des entreprises) et le comportement ou la demande des clients (50 % des entreprises). Les processus de production et d'exploitation, le mode de distribution et l'emballage sont les moins souvent cités.

Un tiers des entreprises déclarent dépendre de la qualité de l'eau, de l'air et des sols

Parallèlement, les entreprises se déclarent principalement dépendantes des services de régulation (qualité de l'air, de l'eau et des sols, protection contre les risques naturels) et des services d'approvisionnement (en produits alimentaires, bois et fibres naturelles) rendus par les écosystèmes (figure 4). Comparativement à la métropole, les entreprises implantées en outre-mer se déclarent davantage dépendantes des services liés à la protection contre les risques naturels (36 % contre 25 %) et aux loisirs de nature (18 % contre 12 %).

Figure 3 : Principales pressions des entreprises sur la biodiversité

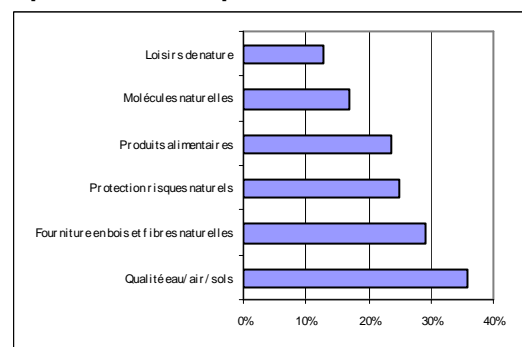


Source : Enquête 2010 MEDDTL
Champ : les entreprises répondantes (3 630)*
Lecture : 43% des entreprises interrogées déclarent que la dégradation de l'eau, de l'air et des sols est une pression exercée par leurs activités sur la biodiversité.

5 % des entreprises déclarent avoir un impact positif sur la biodiversité

5 % des entreprises déclarent impacter la biodiversité de manière positive. Cette part s'élève à 12 % pour le secteur eau-déchets, notamment par son action positive sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols.

Figure 4 : Biens et services liés à la biodiversité dont dépendent les entreprises



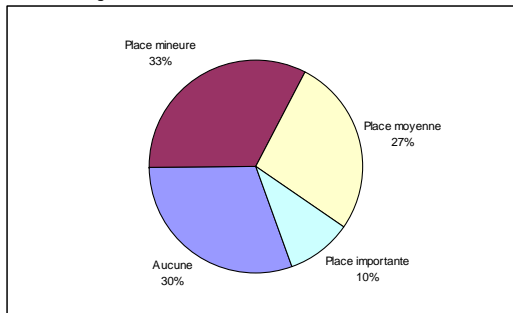
Source : enquête 2010 MEDDTL
Champ : les entreprises répondantes (3 630)*
Lecture : 25 % des entreprises interrogées déclarent que leurs activités dépendent directement du service de protection contre les risques naturels rendu par les écosystèmes.

La biodiversité présente dans seulement un quart des politiques environnementales

36 % des entreprises déclarent avoir une politique environnementale. Parmi elles, un quart intègre la biodiversité dans cette politique.

La biodiversité est prise en compte de manière variable selon les outils mis en place en matière environnementale. Par exemple, parmi les 3 % des entreprises, essentiellement de grande taille, qui déclarent avoir un système de management environnemental (SME), 68 % intègrent la biodiversité dans ce système (figure 6). Autre exemple, parmi les entreprises menant des actions en interne pour sensibiliser leur personnel aux questions environnementales, 10 % en organisent sur la biodiversité ; cela se traduit par la diffusion de plaquettes, des rencontres thématiques et, dans une moindre mesure, des formations sur la biodiversité (figure 7).

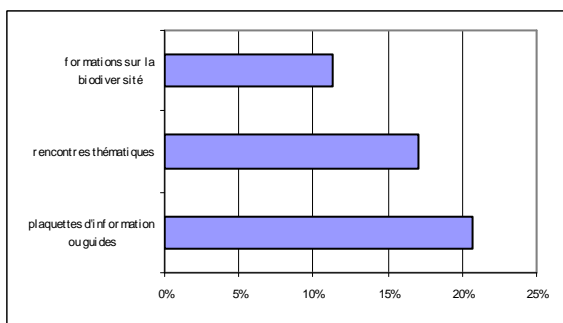
Figure 6 : Place de la biodiversité dans les systèmes de management environnemental



Source : Enquête 2010 MEDDTL - Champ : les entreprises ayant répondu avoir un SME (899)*

Lecture : 10 % des entreprises ayant un SME déclarent intégrer la biodiversité dans ce système.

Figure 7 : Actions de sensibilisation à la biodiversité menées par les entreprises formant leur personnel à l'environnement



Source : Enquête 2010 MEDDTL - Champ : les entreprises ayant répondu organiser des actions en interne pour sensibiliser leur personnel à l'environnement (1 989)*

Lecture : Parmi les entreprises sensibilisant leur personnel aux questions environnementales, 17 % déclarent organiser des rencontres thématiques sur la biodiversité.

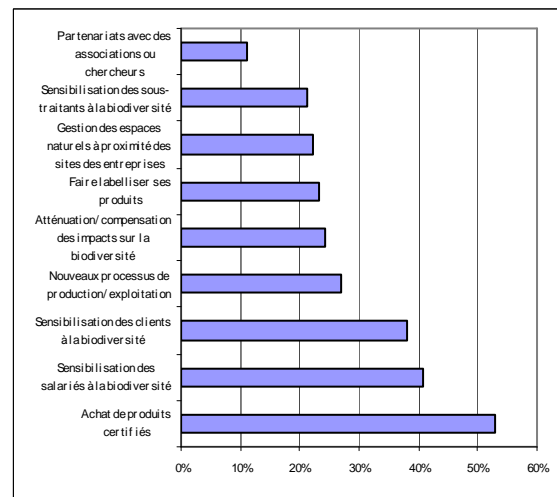
Les grandes entreprises particulièrement actives en faveur de la biodiversité

Deux tiers des grandes entreprises déclarent mettre en place au moins une mesure en faveur de la biodiversité,

ou envisagent de le faire. Même si elles considèrent la biodiversité comme un facteur de différenciation potentiel, celle-ci est rarement considérée comme une opportunité commerciale.

L'achat de produits certifiés au sens large est la mesure la plus fréquemment citée. Viennent ensuite, la mise en place de nouveaux processus de production ou d'exploitation, et des mesures d'atténuation et de compensation des atteintes à la biodiversité (figure 8).

Figure 8 : Mesures que les grandes entreprises mettent en œuvre ou envisagent pour la biodiversité



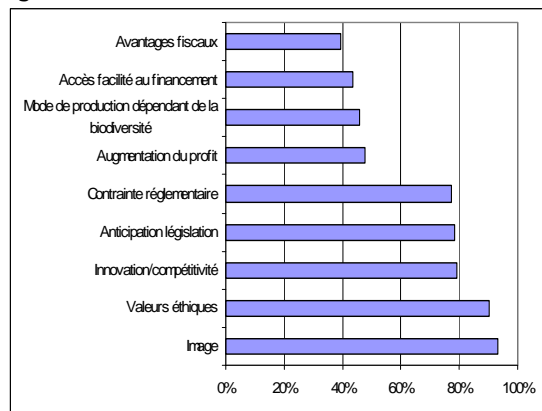
Source : Enquête 2010 MEEDTL - Champ : les entreprises de plus de 500 salariés répondantes (610)*

Lecture : 43 % des entreprises de plus de 500 salariés mettent en place ou envisagent de mettre en place des mesures d'atténuation et de compensation de leurs atteintes sur la biodiversité.

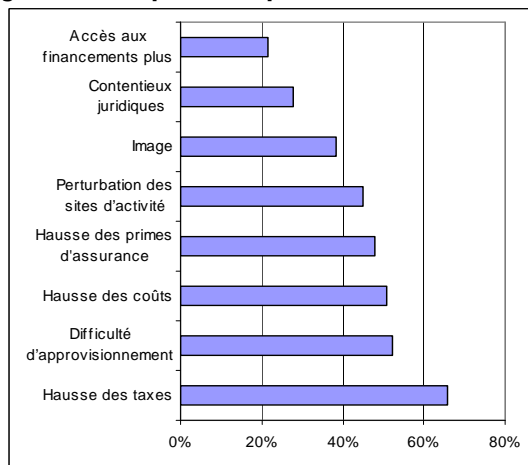
Pour tous les secteurs, les principales motivations poussant les grandes entreprises à agir en faveur de la biodiversité sont l'image et les valeurs éthiques (90 %), l'innovation/la compétitivité, l'anticipation de la législation et la contrainte réglementaire existante (80 %). Cette dernière est particulièrement représentée dans les secteurs eau-déchets et chimie-pharmacie.

L'augmentation du profit, les conditions de financement favorables et les avantages fiscaux sont considérés par 40 % des grandes entreprises comme pouvant les motiver à prendre des mesures en faveur de la biodiversité (figure 9).

Les facteurs de motivation à agir en faveur de la biodiversité sont inversés par rapport aux risques associés à la perte de biodiversité. Les aspects financiers (hausse des taxes, des coûts, des primes d'assurance) sont considérés comme les principaux risques, alors qu'ils étaient parmi les dernières motivations d'action citées (augmentation du profit, accès facilité aux financements, avantages fiscaux) (figure 10). De même, alors que l'image apparaît comme la première motivation d'action des grandes entreprises en faveur de la biodiversité, le risque de réputation est parmi les moins cités. Cette divergence apparente pourra être davantage expliquée par des entretiens plus ouverts avec les entreprises.

Figure 9 : Motivations des grandes entreprises à agir en faveur de la biodiversité

Source : Enquête 2010 MEDDTL - Champ : les entreprises de plus de 500 salariés ayant déclaré avoir mis en place au moins une mesure en faveur de la biodiversité (543)*
Lecture : Parmi les entreprises de plus de 500 salariés prenant des mesures en faveur de la biodiversité ou envisageant de le faire, 79 % d'entre elles déclarent être motivées par l'innovation et la compétitivité.

Figure 10 : Principaux risques associés par les grandes entreprises à la perte de biodiversité

Source : enquête 2010 MEDDTL - Champ : les entreprises de plus de 500 salariés répondantes (610)*
Lecture : 66 % des grandes entreprises déclarent que la hausse des taxes constitue un risque associé à la perte de biodiversité.

Encadré : Objectifs et modalités de l'enquête

L'enquête visait à évaluer :

- d'une part les interactions entre entreprises et biodiversité, compris en termes d'impacts (positifs ou négatifs), de liens de dépendance, d'opportunités, de risques ;
- d'autre part les outils et processus internes développés par les entreprises pour gérer ces interactions, et leurs motivations à agir.

L'enquête ne visait pas à évaluer la perception ou compréhension de la biodiversité par les entreprises.

3 630 entreprises ont répondu au questionnaire (43 questions). L'ensemble des réponses étaient proposées avec la question. Les personnes interrogées au sein de ces entreprises étaient principalement des chefs d'entreprise, des responsables HSE (hygiène, sécurité, environnement) et des responsables environnement.

Les entreprises étaient de toute taille et tout secteur, à l'exception de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de la sylviculture, implantées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Le périmètre des secteurs a été défini de manière à obtenir des regroupements cohérents en termes d'interactions avec la biodiversité.

Les entreprises interrogées ont été sélectionnées de manière aléatoire au moyen d'un sondage stratifié.

(*) L'ensemble des réponses étaient proposées avec la question

Glossaire

Biodiversité (définition donnée dans le questionnaire) : La variété des organismes vivants à trois niveaux : au sein d'une même espèce animale ou végétale, entre les espèces, et entre les écosystèmes. L'ensemble de ces organismes vivants interagissent entre eux et avec leur milieu.

Écosystème : un milieu qui se caractérise par la flore et la faune qui le composent ainsi que par son environnement physique, et leurs interactions.

Interactions : les impacts positifs ou négatifs que peut avoir l'entreprise sur la biodiversité, et les liens de dépendance qu'elle entretient avec les biens et services rendus par les écosystèmes.

Services écosystémiques : les bénéfices retirés par l'homme de processus biologiques, en termes d'approvisionnement (ex : fibres textiles), de régulation (ex : épuration de l'eau) et culturels (ex : écotourisme).

Système de management environnemental (SME) : outil de management environnemental utilisé par les entreprises, tel qu'un plan environnement entreprise (PLE), des certifications (ISO 14001 ou EMAS) ou des démarches volontaires d'éco-management. Le SME est une composante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour établir, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale (source : norme ISO 14050 §2.1).

Pour en savoir plus :

Cette analyse a été réalisée par Maryvonne Phantarangsi, Delphine Morandeu et Christophe Meilhac - Tél 01 40 81 70 89

Un document complet exploitant l'ensemble du questionnaire sera publié dans la collection Etudes et documents en 2011.

le point sur

Commissariat général
au développement
durable

Service de l'économie,
de l'évaluation et de
l'intégration du
développement durable
Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Tel. : 01.40.81.21.22

Directrice de la
publication
Françoise Maurel

Rédacteur en chef
Laurence Demeulenaere

ISSN
2100 - 1634

Dépôt légal
Février 2011